

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-
Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	111 580	144 048	144 048
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	459 990	672 826	672 826
Créances sur la clientèle	3	2 693 423	2 485 006	2 502 221
Portefeuille-titres commercial	4	1 132 308	896 460	896 460
Portefeuille d'investissement	5	278 858	244 098	244 098
Titres mis en équivalence	6	66 467	71 340	71 340
Valeurs immobilisées	7	64 932	62 847	62 847
Autres actifs	8	83 367	56 980	56 980
TOTAL ACTIF		4 890 925	4 633 605	4 650 820
PASSIF				
Banque centrale et CCP		-	44 279	44 279
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	469 564	370 398	370 398
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 674 884	3 525 474	3 525 474
Emprunts et ressources spéciales	11	204 025	188 429	188 429
Autres passives	12	49 267	36 277	36 277
TOTAL PASSIF		4 397 740	4 164 857	4 164 857
CAPITAUX PROPRES				
	13			
Capital		100 000	100 000	100 000
Réserves groupe		356 876	328 925	328 925
Modifications comptables		(17 215)	(15 188)	-
Résultats consolidé de l'exercice		47 990	50 315	52 342
TOTAL CAPITAUX PROPRES		487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves		4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat		1 481	1 002	1 002
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		4 890 925	4 633 605	4 650 820

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2013	31.12.2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	246 618	220 203
Crédits documentaires	207 485	419 318
Actifs donnés en garantie	260 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	714 103	639 521
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	375 659	271 765
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	380 027	276 133
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	1 009 155	905 763

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts et revenus assimilés	14	184 864	153 184	153 184
Commissions (en produits)	15	43 309	37 816	37 816
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	61 731	64 317	64 317
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 699	9 189	9 189
Total produits d'exploitation bancaire		302 603	264 506	264 506
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	18	125 477	100 358	100 358
Commissions encourues		7 981	4 027	4 027
Total charges d'exploitation bancaire		133 458	104 385	104 385
PRODUIT NET BANCAIRE		169 145	160 121	160 121
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(22 614)	(16 949)	(14 922)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(3 038)	(2 981)	(2 981)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 766	3 181	3 181
Autres produits d'exploitation		101	96	96
Frais de Personnel		(55 175)	(48 307)	(48 307)
Charges générales d'exploitation		(29 468)	(27 274)	(27 274)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(10 630)	(10 633)	(10 633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 087	57 254	59 281
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(282)	(802)	(802)
Impôt sur les bénéfices		(2 334)	(5 135)	(5 135)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		49 471	51 317	53 344
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		49 471	51 317	53 344
<i>Part des minoritaires</i>		1 481	1 002	1 002
RESULTAT NET DU GROUPE		47 990	50 315	52 342
<i>Effets des modifications comptables (net d'impôts)</i>		(17 215)	(15 188)	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 775	35 127	52 342

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2013
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		515 910	344 723
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(334 829)	(182 840)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(92 375)	85 516
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(237 056)	(192 692)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		203 167	338 315
Titres de placement		(212 907)	156 038
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(46 001)	(43 379)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(24 025)	(36 908)
Impôt sur les sociétés		1 754	(3 619)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(226 362)	465 154
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 268	11 532
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(35 221)	(43 808)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(6 213)	(5 644)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(29 166)	(37 920)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(17 064)	(9 213)
Dividendes versés		(21 874)	(19 883)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(46 452)	(18 184)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(209)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(302 189)	408 841
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		515 450	106 609
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	213 261	515 450

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2013, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,97%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,89%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,78%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,03%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,81%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,78%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,46%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,12%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,97%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	26,10%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,07%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,38%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	51,39%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2013, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, l'Arab Tunisian Bank a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 281 KDT. Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par l'Arab Tunisian Bank a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2012.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2012 sur la même proportion en 2011. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- Non prise en compte des impayés d'un Groupe de sociétés qui ont fait l'objet de recouvrement significatif au cours de l'exercice 2012.
- Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2012-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- **40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.**
- **70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.**
- **100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.**

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- **des agios réservés ;**
- **des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;**
- **des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;**
- **des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.**

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 111 580 KDT au 31 décembre 2013 contre 144 048 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 32 468 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	31 088	42 904
Compte courant BCT	80 438	101 092
I B S Transport de fonds	31	26
Compte courant postal	19	17
Traveller's Chèques	4	9
Total	111 580	144 048

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 459 990 KDT au 31 décembre 2013 contre 672 826 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 212 836 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
DAV auprès des banques	65 324	62 834
Prêts BCT	123 344	187 387
Prêts interbancaire	7 500	81 000
Prêts en devises	202 104	250 468
Prêts accordés aux établissements financiers	41 189	33 054
C.C.ste de leasing	7 868	7 697
Autres créances	12 524	31 362
Créances rattachées	137	494
Valeurs non imputées	-	18 530
Total	459 990	672 826

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 2 693 423 KDT contre 2 485 006 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 208 417 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012 Retraité	31.12.2012
Comptes ordinaires débiteurs	385 233	335 480	335 480
Portefeuille Escompte	251 374	239 672	239 672
Crédits à la clientèle non échus	1 960 379	1 855 567	1 855 567
Créances douteuses et litigieuses	168 317	146 236	146 236
Produits à recevoir	11 166	11 513	11 513
Produits perçus d'avance	(3 850)	(3 871)	(3 871)
Créances impayées	152 898	117 792	117 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 925 517	2 702 389	2 702 389
Avances sur placements à terme	23 536	10 319	10 319
Créances rattachées sur avances placements à terme	7 320	10 335	10 335
Autres valeurs à imputer	(15)	9	9
Autres créances	3 927	3 795	3 795
Total Autres créances	34 768	24 458	24 458
Total brut des créances sur la clientèle	2 960 285	2 726 847	2 726 847
A déduire couverture :			
Agios réservés	(48 511)	(42 618)	(42 618)
Provisions	(218 351)	(199 223)	(182 008)
Total Provisions et agios	(266 862)	(241 841)	(224 626)
Total net des créances sur la clientèle	2 693 423	2 485 006	2 502 221

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 1 132 308 KDT contre 896 460 KDT à fin 2012, soit une augmentation nette de 235 848 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Bons de Trésor	1 060 518	870 863
Décote	(4 309)	(12 187)
Primes	3 312	1 592
Titres de placement	53 125	10 074
Créances et dettes rattachées	19 662	26 118
Total	1 132 308	896 460

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 278 858 KDT au 31 décembre 2013 contre 244 098 au 31 décembre 2012, soit une augmentation nette de 34 760 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres d'investissement	101 158	90 607
SICAR Fonds gérés	12 062	11 871
Titres de participations	171 803	144 651
Participation en rétrocession	1 630	2 010
Créances rattachées	10 138	8 621
Total brut du portefeuille d'investissement	296 791	257 760
Provisions	(13 698)	(9 619)
Plus-value réservées	(4 235)	(4 043)
Total provisions et plus-value réservées	(17 933)	(13 662)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	278 858	244 098

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 66 467 KDT à la date du 31 décembre 2013 contre 71 340 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Titres A T L	24 182	22 901
Titres A T I	2 064	2 203
Titres A F C	1 540	1 489
Titres UNIFACTOR	2 371	2 280
Titres Arabia Sicav	5 421	1 555
Titres Sanadett Sicav	22 110	26 814
Titres Axis Trésorerie	450	410
Titres Axis Prudent	161	129
Titres CODIS	386	325
FCP IRADETT 20	192	196
FCP IRADETT 50	189	200
FCP IRADETT 100	132	138
FCP IRADETT CEA	107	117
FCP SALAMETT PLUS	1 374	3 485
FCP SALAMETT CAP	5 788	9 098
Total Titres mis en équivalence	66 467	71 340

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2013 à 64 932 KDT contre 62 847KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 085 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.12	Acquisition	Cession	VB au 31.12.13	Amortissements cumulés au 31.12.2013	Reprises 2013	V Nette au 31.12.13
Terrains	4 998	13	-	5 011	-	-	5 011
Immeubles	22 937	2 708	-	25 645	11 325	-	14 320
Matériels et Mobiliers	5 850	966	124	6 692	4 178	111	2 625
Matériels informatiques	24 995	1 350	594	25 751	21 612	573	4 712
Matériels roulants	6 257	1 586	-	7 843	5 398	-	2 445
Matériels de sécurité	3 942	152	22	4 072	1 506	13	2 579
Logiciels informatiques	37 728	2 228	472	39 484	23 135	351	16 700
AAI	15 253	1 159	-	16 412	12 206	-	4 206
Autres Immobilisations	6 755	6 805	4 420	9 140	59	-	9 081
Ecart d'acquisition	4 116	-	863	3 253	-	-	3 253
Total	132 831	16 967	6 495	143 303	79 419	1 048	64 932

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 83 367 KDT contre 56 980 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 26 387 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Crédits & Avances aux Personnels	16 113	15 850
Impôts Actif	6 437	4 325
Impôts différer Actif	135	69
Stocks Imprimés & Fournitures	682	578
Charges à répartir	557	457
Comptes d'attente	64 619	40 255
Crédits pris en charge par l'Etat	355	405
Provision sur autres actifs	(5 531)	(4 959)
Total	83 367	56 980

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 557 KDT au 31 décembre 2013 contre un montant de 730 KDT à fin 2012 soit une diminution de 173 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-12	Résorption exercice 2013	Résorptions cumulées Déc-13	V.Nette Déc 2013
Autres charges à répartir	954	269	128	397	557
Total	954	269	128	397	557

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 370 898 KDT au 31 décembre 2012 à 469 564 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	7 859	4 772
Emprunts	461 594	365 371
Dettes rattachées	109	253
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	469 564	370 898

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013 contre 3 525 474 KDT au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts à vue	1 393 284	1 200 590
Dépôts à Terme	1 489 525	1 498 809
Comptes d'épargne	658 367	620 875
Autres sommes dues à la clientèle	121 577	194 775
Dettes rattachées	12 131	10 425
Total	3 674 884	3 525 474

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 204 025 KDT au 31 décembre 2013 contre 188 429 KDT au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 15 596 KDT.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dotation FOPRODI	290	200
Dotation FONAPRA	1 618	1 745
Lignes de crédit extérieures	86 597	60 804
Emprunt obligataire	75 968	83 481
Autres ressources	36 163	39 031
Intérêts courus	3 389	3 168
Total	204 025	188 429

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2013 à 49 267 KDT contre 36 277 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 12 990 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2013	31.12.2012
Frais liés au Personnel	14 645	13 221
Divers frais à payer	7 923	8 399
Impôts Passifs	12 965	7 539
Provisions pour risques et charges	3 367	2 800
Comptes D'attente	10 367	4 318
Total	49 267	36 277

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 493 185 KDT à fin 2013 contre 468 748 KDT à fin 2012, soit une augmentation de 24 437 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2013 avant affectation	Solde au 31.12.2012 avant affectation Retraité	Solde au 31.12.2012 avant affectation
Capital	100 000	100 000	100 000
Réserves consolidés	356 876	328 925	328 925
Modifications Comptables	(17 215)	(15 188)	-
Résultat consolidé	47 990	50 315	52 342
Total capitaux propres groupe	487 651	464 052	481 267
Part des minoritaires dans les réserves	4 053	3 694	3 694
Part des minoritaires dans le résultat	1 481	1 002	1 002
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	493 185	468 748	485 963

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 184 864 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 153 184 au cours de l'exercice 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 345	9 655
Intérêts sur crédit CT & MLT	147 289	120 126
Intérêts sur comptes courants débiteurs	28 855	21 638
Profit / Perte vente et achat à terme devises	375	1 765
Total	184 864	153 184

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 37 816 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Commissions sur comptes et moyens de paiement	22 954	20 943
Commissions sur opérations internationales	2 729	3 429
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 715	7 669
Récupérations et autres commissions	8 911	5 775
Total	43 309	37 816

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 61 731 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 64 317 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Produits sur Bons de Trésor	40 636	49 407
Décote sur titres de transactions	(827)	(4 704)
Prime sur titres de transactions	10 308	11 452
Produits sur placements	(42)	150
Gains sur portefeuille-titres commercial	50 075	56 305
Profit/ Perte sur opérations de change	1 115	81
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	52 209	8 714
Profit/ Perte sur position de change à terme	(41 668)	(783)
Gains sur opérations financières	11 656	8 012
Total	61 731	64 317

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 9 189 KDT au cours de l'exercice 2012:

Désignation	2013	2012
Produits de valeurs mobilières	6 324	4 742
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 375	4 447
Total	12 699	9 189

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 125 477 KDT au cours de l'exercice 2013 contre un montant de 100 358 KDT au cours de 2012.

Désignation	2013	2012
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	27 684	19 423
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 031	6 495
Intérêts sur dépôts à terme	62 250	49 875
Intérêts sur comptes d'épargne	18 867	12 976
Intérêts sur dépôts à vue	9 645	11 589
Total	125 477	100 358

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 contre un montant de 16 949 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012 Retraité	2012
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	28 846	29 497	29 497
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	1 633	2 027	-
Dotations aux provisions collectives	3 129	4 483	4 483
Perte sur créances	2 343	855	855
Reprises provisions	(13 337)	(19 913)	(19 913)
Total	22 614	16 949	14 922

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 contre un montant de 2 981 KDT au cours de 2012 se détaillant ainsi:

Désignation	2013	2012
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	3 881	3 074
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(843)	(93)
Total	3 038	2 981

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 213 261 KDT contre un solde de 515 450 KDT au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

Désignation	2013	2012
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(99 359)	186 822
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	284 457	49 572
Titres des sociétés cotées et des sicav	87 915	105 855
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(59 752)	173 201
Total	213 261	515 450

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 487 651 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 47 990 KDT.

1 Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4 Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention sur deux points:

- les états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas audités.
- la note 3 aux états financiers « Méthodes comptables appliquées », décrivant que conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013, la société mère : Arab Tunisian Bank a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par la même circulaire. Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 18 848 KDT, dont 17 215 KDT imputées directement sur les capitaux propres d'ouverture en soustraction des comptes de réserves consolidées et 1 633 KDT sur le résultat consolidé de l'exercice 2013.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 15 Avril 2014
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI